

Guide de la rentrée pour les parents et gardiens

le 15 septembre 2020

Retour en classe septembre 2020

« La Province prévoit la reprise de l'apprentissage en classe en septembre pour tous les élèves tout en continuant de respecter les conseils de santé publique dans le courant de l'année scolaire et pendant la pandémie de la COVID-19. » – ministère de l'Éducation du Manitoba

Bien que la situation reliée au coronavirus évolue rapidement, la DSFM a une obligation de préparer le retour en classe prévu pour septembre prochain. En premier lieu, sachez que la santé et la sécurité de nos communautés scolaires demeurent primordiales. Nous travaillons de concert avec le ministère de l'Éducation ainsi qu'avec les autorités sanitaires afin de prendre les meilleures décisions possibles pour assurer que nos écoles demeurent des milieux bienveillants.

Ce plan, nous l'espérons, saura répondre à vos questions. Voici nos objectifs :

- Proposer un cadre de fonctionnement à notre personnel, à nos communautés et à nos élèves.
- Assurer la sécurité et la santé de tous.
- Planifier l'apprentissage et la récupération pour tous les élèves.

À quoi ressemblera la rentrée scolaire? Le ministère de l'Éducation a informé les Manitobains que le scénario de réouverture des écoles sera le suivant :

L'apprentissage en classe reprend, assorti de mesures de santé publique supplémentaires.

Qu'est-ce que cela veut dire pour les élèves, les parents, gardiens et la communauté?

- Offrir une programmation complète à tous nos élèves.
- Offrir le transport scolaire à tous les élèves qui y ont droit.
- S'assurer de répondre aux besoins physique et mental de tous nos élèves.
- S'assurer que chacune de nos écoles suit à la lettre le protocole d'hygiène recommandé par le chef de la santé publique quant à la propreté des écoles.
- Minimiser les risques de transmission autant que possible.
- Établir une routine quotidienne de distanciation et d'hygiène personnelle pour chaque individu dans l'école.
- Les élèves de la 4^e à la 12^e année devront porter le masque à l'école lorsque nous ne pouvons respecter une distanciation de deux (2) mètres.
- Les élèves de la maternelle à la 12^e année devront porter le masque dans les autobus scolaires.
- Nous demandons aux parents et gardiens de procurer des masques réutilisables pour chacun de leurs enfants à partir de la 4^e année.
- Le port de masque pour les élèves de la maternelle à la 3^e année est permis, mais n'est pas obligatoire.

Voici quelques éléments importants à retenir :

- Afin de maximiser le nombre d'élèves par salle de classe, le ministère recommande le mode « cohorte* ». C'est donc dire que les élèves peuvent demeurer à une distance d'un (1) mètre les uns des autres en salle de classe.
- Lorsque les élèves ne sont plus en mode cohorte, une distanciation de deux (2) mètres doit être respectée.
- Les élèves de la M à 8 entreront en cohorte et devront prendre leur rang en maintenant un (1) mètre de distance.
- Lors de déplacement à l'intérieur de l'école, les élèves demeureront en cohorte et devront respecter la consigne d'un (1) mètre de distanciation. Les élèves de la 4^e à la 12^e année devront porter leur masque en classe.

Structure de la journée scolaire

Voici les grandes lignes de la structure de la journée scolaire :

- Les élèves M à 12 seront physiquement en classe quotidiennement.
- Le système de cohorte sera utilisé afin de minimiser les contacts.
- Les salles de classe les plus grandes seront utilisées pour accueillir les plus grands groupes.
- Pour éviter une possible contamination par voie d'échange de matériel, chaque élève de la M à 8 aura un bac personnalisé, fourni par la DSFM, qui contiendra ses outils pédagogiques.
- Puisque les casiers, par mesure préventive, ne seront pas utilisés, chaque élève apportera son matériel de classe personnel dans son sac qui sera déposé sous son bureau.
- Puisque certaines de nos écoles sont déjà à pleine capacité, il est possible que nous devions utiliser les locaux des spécialistes comme salle de classe. Ceci dit, les élèves de la M à 8 auront toujours accès à une programmation complète. Dans des cas de forces majeures, nous pourrions devoir utiliser des locaux communautaires ou, lorsque disponible, des espaces dans des écoles de la DSFM à proximité.
- Chaque direction d'école s'assurera que les cohortes, autant qu'elles puissent, entrent par des entrées différentes et à tour de rôle. Des marqueurs seront placés au sol afin que les élèves respectent la consigne de distanciation.
- Chaque école aura un horaire qui facilitera les déplacements d'élèves tout comme les temps de récréations et de repas.
- Puisque le transport scolaire sera affecté par les règles de distanciation, la DSFM pourrait devoir mettre en place des heures de début et fin de journées différentes afin que les autobus puissent, dans certains cas, faire un deuxième parcours.

Récréation et repas

Le temps de récréation est important pour les élèves. Il permet de prendre un peu d'air et de se dégourdir les jambes. Tout dépendant du nombre d'élèves dans une école et de la grandeur de la cour, il se peut que nous ayons à échelonner les temps de récréation.

La Province indique ceci quant aux récréations :

« Vous devrez adapter les emplois du temps de sorte à favoriser l'éloignement physique (classes en plein air, pauses fréquentes et échelonnées pour se laver les mains, récréations et repas du midi échelonnés, mesures d'éloignement physique en classe et aux toilettes). »

- Pour les écoles qui sont juxtaposées à un parc municipal, puisque l'espace n'est pas restreint par des clôtures, il sera possible d'avoir plus d'élèves à l'extérieur à un temps donné, toujours en s'assurant que ces élèves sont dans un territoire défini (sous-groupes) et de respecter le maximum de trois cents (300) élèves.
- Le repas des élèves de la maternelle à la 8^e année se fera en salle de classe pour limiter les contacts et éviter de briser les cohortes.

* Une cohorte est un groupe d'élèves qui demeure ensemble dans une même salle de classe pour la majeure partie de la journée.

Lorsqu'il y a récréation, cette cohorte se verra assigner un endroit de la cour d'école afin de respecter la distanciation. Lorsque les élèves ne sont plus en mode « cohorte », ils doivent respecter une distanciation physique de 2 m avec les autres élèves et adultes.

- Les élèves de la 9^e à la 12^e année pourront manger dans une salle dans l'école ou pourront sortir manger à l'extérieur de l'école. Il est important de noter que les élèves qui sortent de l'enceinte de l'école, doivent suivre les mesures d'hygiène qui s'appliquent à la population manitobaine. Aussi, pour éviter les allées et venues fréquentes, une fois sorti de l'école, les élèves ne pourront y retourner qu'au début des cours offerts après le dîner.
- L'utilisation des micro-ondes ne sera pas permise.
- Chaque école assurera une surveillance durant cet espace-temps.
- Pour l'instant, le département de la santé déconseille l'ouverture des cantines scolaires. Nous vous demanderons donc de vous assurer que votre enfant ait son repas.

Élèves secondaires 9^e à la 12^e année

Le déroulement de la journée scolaire au secondaire sera plus complexe. Dans un premier temps, il est possible qu'avec un manque d'espace dans nos écoles élémentaires, nous devions utiliser des locaux dans nos écoles secondaires.

Ceci dit, il nous importe que nos élèves du secondaire puissent avoir accès à un horaire le plus près possible de ce que nous avons connu et présenté par le passé. Pour ce faire, nous favoriserons l'utilisation de cohortes, ainsi que de faciliter un horaire homogène en couvrant les cours de base durant ce premier semestre.

Cohorte 9^e année : 4/4 mode présentiel (il s'agit d'un exemple, certaines écoles offriront 5 cours)

Cohorte 10^e année : 4/4 mode présentiel (il s'agit d'un exemple)

Cohorte 11^e année : 3/4 ou 4/4 mode présentiel (il s'agit d'un exemple)

Cohorte 12^e année : 3/4 mode présentiel, 1 ou 2 en mode distance en PM (il s'agit d'un exemple)

- La 9^e et la 10^e année auront des cours présentiels tant en AM que PM.
- Certains élèves de 11^e année, selon les cours déjà crédités, auront minimalement 3 cours sur 4 qui seront en mode présentiel, le 4^e sera à distance, mais pourra être suivi à partir de l'école.
- Les élèves de 12^e année auront des cours obligatoires en matinée et probablement certains cours à distance en PM. Ceci permettra aux élèves de 12^e année qui sont autonomes au niveau transport de quitter l'école. Pour les autres, des salles d'étude seront mises à la disposition des élèves afin qu'ils puissent profiter du service de transport de la DSFM.
- Nous comprenons qu'un bon nombre d'élèves de 11^e et 12^e année ont des blocs libres. Nous tentons présentement d'organiser les horaires afin que ces blocs soient en après-midi afin d'éviter que les élèves entrent et sortent de l'école en tout moment. Il nous importe de minimiser les déplacements. Si l'élève n'est pas en mesure de quitter l'école par ses propres moyens, il ou elle devra rester à l'école jusqu'à l'arrivée des autobus.

Services aux élèves

- Les élèves à besoins particuliers seront très bien encadrés. Les plans d'apprentissage personnalisés seront remis à jour dès septembre, des interventions individualisées seront aussi permises.
- Les équipes d'appui locales et l'équipe divisionnaire des services aux élèves s'assureront aussi d'appuyer chaque enseignant et chaque enseignante afin que le matériel, les outils, etc. soient disponibles.
- Pour les élèves qui ne pourront se présenter à l'école due à un problème de santé, nous assurerons qu'ils ou elles reçoivent un enseignement approprié à leurs besoins.
- Si certaines accommodations doivent être effectuées afin de répondre aux besoins de certains élèves, la DSFM, lorsque faisable, s'en occupera.
- Pour les élèves qui présentent un état de santé fragile, la DSFM s'assurera, avec l'aide des autorités de santé locales, de mettre en place les mesures nécessaires à un retour sécuritaire. Si ce n'est pas possible, ces élèves auront droit à l'éducation à distance.
- La DSFM s'assurera que pour les élèves qui nécessitent un appui personnel plus significatif, que du matériel de protection personnel sera disponible tant pour les élèves que pour le personnel qui travaille avec eux.

Il est important de se rappeler que le ministère de l'Éducation continue de travailler de très près avec les acteurs clés qui appuient un retour à l'école le plus sécuritaire possible. Pour plus d'informations, veuillez visiter le site suivant : <https://www.edu.gov.mb.ca/k12/covid/support/rsssn.html>.

Mise à niveau académique

C'est sans surprise que nous reconnaissons que plusieurs élèves arriveront en septembre avec certaines lacunes langagières et un probable besoin de remise à niveau. Avec l'aide de l'équipe de programmation et celle des services aux élèves, chaque enseignant et chaque enseignante procèdera à une analyse des besoins de chaque élève pour par la suite bien diriger la récupération et consolidation des différents curricula. Cette remise à niveau se fera tout au long de l'année.

Pour débiter, chaque enseignant et chaque enseignante devait laisser dans le bulletin ou dossier de l'élève des commentaires individualisés afin de refléter les notions académiques non couvertes ou non apprises.

- À partir de ces commentaires, les enseignants et les enseignantes pourront, tout au long de l'année, s'assurer que les élèves acquièrent les notions nécessaires pour continuer leur cheminement académique.
- En ce qui a trait aux élèves à besoins particuliers, les équipes « services aux élèves » de chaque école seront appuyées des divers spécialistes de l'équipe divisionnaire (psychologue, travailleur social ou travailleuse sociale, ergothérapeute, orthophoniste, orthopédagogue).
- Pour les élèves qui, pour des raisons de santé, ne pourront se présenter à l'école, un enseignant ou une enseignante leur sera affecté pour assurer que la pédagogie puisse se poursuivre à distance. Veuillez communiquer avec la direction de votre école le plus vite possible si c'est le cas pour un ou plus d'un de vos enfants.
- Dépendamment des défis de santé et de l'âge des élèves, certains ou certaines pourraient recevoir un portable et d'autres du matériel papier.
- Il y a une attente que tous les élèves participent pleinement à leur éducation. Ceux-ci seront évalués sur le travail effectué, que ce soit en mode présentiel ou à distance.

Transport

Lignes directrices relatives au transport à l'école (provient du ministère de l'Éducation)

Lorsque c'est possible, on recommande l'utilisation d'autres moyens de transport pour aller à l'école. Les parents, les tuteurs et les élèves peuvent assurer leur propre transport, notamment le covoiturage, la marche ou le vélo, pour éviter une exposition possible au virus dans l'autobus. Il convient de noter que le covoiturage présente aussi des risques de transmission. Pour obtenir des conseils sur la minimisation de ce risque, rendez-vous au www.gov.mb.ca/covid19/infomanitobans/transportation.html.

Lorsque le seul moyen de transport est l'autobus scolaire, les chauffeurs d'autobus scolaires et les élèves doivent suivre les lignes directrices suivantes :

- Les élèves qui présentent des symptômes de la COVID-19 ne doivent pas se rendre à l'école ni monter à bord des autobus (rendez-vous au <https://covid19.soinscommunsmb.ca/covid19/outil-de-depistage/>).
- Les chauffeurs qui présentent des symptômes de la COVID-19 ne doivent pas conduire d'autobus (consultez le <https://covid19.soinscommunsmb.ca/covid19/outil-de-depistage/>).
- Tous les passagers de l'autobus scolaire, ainsi que le chauffeur, **doivent** porter un masque non médical. Ils devraient le porter avant l'entrée dans l'autobus et, si l'environnement le permet, l'enlever après la sortie de l'autobus. Les élèves des années inférieures peuvent également porter un masque non médical. (Les lignes directrices relatives au port du masque se trouvent au www.manitoba.ca/covid19/updates/prepareandprevent.fr.html).
- Tous les passagers et les chauffeurs doivent se laver les mains avant d'entrer dans l'autobus et en en sortant;
- Lorsque la capacité de l'autobus le permet, laisser vacant le siège situé directement derrière le chauffeur;
- Lorsque c'est possible et si les conditions météorologiques le permettent, ouvrir les fenêtres pour accroître l'aération;
- Assigner les sièges afin que les mêmes élèves soient assis dans les mêmes sièges tous les jours pour les trajets d'autobus ordinaires;
- Lorsque c'est possible, asseoir un élève par banc dans l'autobus scolaire. Les élèves du même ménage peuvent aussi s'asseoir ensemble sur un banc;

- Lorsqu'il n'est pas possible d'asseoir un élève ou les élèves du même ménage par banc, asseoir les élèves de la même cohorte sur le même banc;
- Quels que soient les besoins en disposition des sièges, s'assurer de tenir à jour des listes des passagers et des chauffeurs des autobus scolaires pour permettre le traçage des contacts, au besoin;
- Les élèves qui nécessitent un accompagnateur peuvent s'asseoir avec leur accompagnateur (comme s'ils étaient du même ménage ou d'une même cohorte);
- Lorsque qu'un élève qui nécessite soit un appareil l'aidant à se mouvoir ou qui a un système de retenue et donc qui ne peut respecter la distanciation physique, des considérations additionnelles peuvent s'avérer nécessaires (voir www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/reouverture/aide_non_fournie_distance.html);
- Conformément aux processus standards, les élèves doivent demeurer assis dans leur propre siège et ne doivent pas se déplacer à bord de l'autobus;
- Les élèves peuvent changer d'autobus scolaire pour leur transport à l'école ou à la maison; ces élèves seront considérés comme étant des membres des deux cohortes;
- Les enfants doivent conserver une distance physique de deux mètres lorsqu'ils font la file pour monter à bord de l'autobus ou pour en sortir;
- À l'école, les heures d'arrivées et de départs des autobus scolaires devraient être échelonnées, si possible, pour éviter l'entassement à l'entrée de l'école;
- Dans la mesure du possible, les autobus doivent être remplis de l'arrière à l'avant et vidés de l'avant à l'arrière. Un seul élève ou groupe d'élèves du même ménage à la fois doit se lever et sortir afin de minimiser les contacts étroits entre les élèves;
- Veiller au nettoyage approfondi des sièges ou des autres surfaces fréquemment touchées (p. ex., fenêtres, rampes) avant que chaque nouveau groupe d'élèves monte à bord;
- Des désinfectants pour surfaces dures ou des produits de nettoyage peuvent être transportés dans un autobus scolaire pourvu qu'ils soient en sécurité et non accessibles aux élèves (1 litre au maximum);
- Il est possible que des mesures additionnelles de distanciation physique soient requises pendant l'année scolaire, selon les directives de santé publique et des risques de transmission de la COVID-19.

Advenant que nous devons toujours suivre la consigne d'un élève par banc (excluant les fratries), la DSFM devra, dans plusieurs cas, doubler ses parcours ce qui occasionnera des défis.

- Les parents et gardiens qui choisiront l'option d'apporter eux-mêmes leurs enfants à l'école doivent comprendre que le choix d'utiliser l'autobus pour « certaines journées » **ne serait pas possible** puisque qu'avec les règles du transport, nous devons maximiser chaque autobus et ne pourrions ajouter, retirer des enfants sans qu'il y ait des conséquences quant aux normes à suivre.
- Bien que nos écoles tentent d'accommoder du mieux qu'elles peuvent nos parents et gardiens, nous ne pourrions malheureusement plus accueillir les élèves qui se présentent avant les heures de début des classes. Il sera donc important, pour les parents et gardiens qui choisissent de transporter eux-mêmes leurs enfants, de les déposer à l'heure et à l'endroit prévus.

- <https://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/reouverture/docs/transportation.pdf>
- <https://www.edu.gov.mb.ca/k12/covid/docs/transportation.pdf>

Comment les parents et gardiens peuvent-ils aider leurs enfants et l'école afin d'assurer un environnement des plus sécuritaires?

Faire l'autoévaluation de possibles symptômes chaque matin

Si votre enfant présente des symptômes qui s'apparentent à la COVID-19 ou à la grippe, gardez-le à la maison. Une mise à jour des symptômes est disponible au lien suivant : <https://www.gov.mb.ca/covid19/about/index.html>.

Il faut, dès l'apparition de symptômes, s'isoler et se soumettre un test de dépistage, car la recherche et l'isolement rapides des contacts sont indispensables pour freiner la propagation de la maladie dans nos classes, nos cohortes, nos services de garde, nos écoles et nos collectivités.

C'est la direction de la santé publique qui dirigera la réponse dès qu'un cas sera avéré en milieu scolaire. Elle identifiera les contacts rapprochés du cas confirmé et communiquera avec ceux qui auraient pu être exposés.

L'outil d'autoévaluation peut aussi vous donner de l'information quant à savoir si votre enfant devrait être testé pour la COVID-19. Si c'est le cas, appelez Info Santé au 204-788-8200 ou 1-888-315-9257.

Distanciation physique

- Veuillez vous assurer, lorsque vous déposer ou ramasser votre enfant à l'école, que celui-ci soit à une distance minimale de deux (2) mètres des autres enfants.
- Évitez les visites à l'école. Si vous devez communiquer avec un membre du personnel ou à la direction, nous vous demandons de soit l'appeler ou de lui envoyer un courriel.
- Encouragez votre enfant à porter le masque, plus spécifiquement dans les espaces communs et lorsque la distanciation n'est pas possible.

Soyez prêts à discuter de la COVID-19 avec votre enfant

Rassurez votre enfant quant à leur sécurité personnelle et à leur santé. Pour un enfant, d'entendre de ses parents que c'est normal d'être inquiet est rassurant. Faites-lui part qu'il y a plusieurs choses qu'il peut faire pour demeurer en santé.

Pour plus d'informations quant aux conversations à avoir avec votre ou vos enfants, veuillez consulter le site de l'UNICEF ou celui de l'Organisation mondiale de la santé :

UNICEF : <https://www.unicef.org/coronavirus/supporting-your-childs-mental-health-during-covid-19-school-return>

Organisation mondiale de la santé : https://www.who.int/docs/default-source/coronaviruse/healthy-parenting/english-tip-6-covid-19-parenting.pdf?sfvrsn=232558c1_8

Élèves : à quoi s'attendre

Le retour à l'école aura un air différent, mais sachez que tout le personnel en place a bien hâte de vous revoir et de vous accueillir pour la nouvelle année scolaire. Quelles seront les différences?

- Lorsque vous arriverez à l'école, le personnel vous communiquera les attentes quant aux déplacements dans l'école, quant aux temps de repas, et vous expliquera la distanciation physique propre à votre école.
- Le personnel vous expliquera aussi ce qu'est une cohorte, incluant celle dont vous allez faire partie. En résumé, une cohorte est un groupe d'élèves qui passera la majorité de son temps scolaire ensemble. Ceci peut vouloir dire que vous n'aurez pas (ou de façon limitée) accès aux élèves des autres cohortes.
- Lorsque la distanciation de deux (2) mètres n'est pas possible, tous les élèves de la 4^e à la 12^e année devront porter le masque.
- Pour les élèves de la maternelle à la 12^e année, vous devrez obligatoirement porter un masque lors du transport scolaire. Vous devrez lavez vos mains avant d'entrer et en sortant de l'autobus. Vous devrez conserver le même siège d'autobus tout au long de la pandémie.
- Les élèves à l'intérieur de la cohorte doivent conserver le même bureau et la même chaise.
- Le personnel de l'école, lorsque la distanciation de deux (2) mètres ne sera pas possible, devra aussi porter le masque durant la journée scolaire.
- Il est difficile en temps de pandémie de prévoir ce que demain nous apportera, mais sachez qu'advenant que le chef de la santé publique révisé le statut de la réouverture des écoles; la DSFM vous communiquera lesdits changements.

Activités parascolaires

Bien que la consigne de distanciation soit toujours existante, il sera possible de tenir certaines activités parascolaires en s'assurant de respecter lesdites consignes. Ceci pourrait demander de modifier certaines activités, mais nous comprenons qu'avec un peu de créativité, notre personnel peut faire des miracles.

Nettoyage des salles de bain et salles de classe

L'équipe d'entretien de chaque école s'assurera de nettoyer assidument les toilettes (minimalement six fois par jour) et les salles de classe, incluant toute surface plate et tous robinets. Aussi, les rampes d'escalier, les poignées de porte, les buvettes et les fontaines devront être aseptisées fréquemment. Les élèves devront apporter leur bouteille d'eau.

Casiers

Afin d'éviter toute propagation lors du scénario 2, les casiers ne seront pas utilisés. Les élèves apporteront avec eux le matériel requis pour la journée.

Masque

Le port du masque, tel qu'indiqué par le chef de la santé publique, est maintenant obligatoire pour les élèves de la 4^e à la 12^e année lorsque la distanciation de deux (2) mètres n'est pas possible. Le masque sera aussi obligatoire pour le personnel et les visiteurs.

Mesures de santé publique

Les divisions scolaires de la province sont tenues de suivre les recommandations de la santé publique. Il est clair que pour minimiser les risques de propagation et de transmission, nous devons tous être proactifs :

Autoévaluation

- Il revient à chaque parent de s'assurer qu'avant d'envoyer leurs enfants à l'école ou dans l'autobus, ceux-ci ne démontrent aucuns symptômes liés avec la COVID-19.
- Chaque membre du personnel devra aussi se soumettre au test de dépistage avant leur départ de la maison.

<https://covid19.soinscommunsmb.ca/covid19/outil-de-depistage/> (français)
<https://sharedhealthmb.ca/covid19/screening-tool/> (anglais)

Symptômes

- Si un élève démontre soudainement des symptômes lorsqu'il est à l'école, il sera placé en isolement (deux mètres).
- À moins que ledit enfant ait un problème de santé associé à l'utilisation d'un masque, l'école lui en fournira un.
- L'école contactera immédiatement les parents et gardiens afin qu'ils viennent chercher leur enfant et demandera aussi aux parents et gardiens de contacter Info Santé 204-788-8200 ou 1-888-315-9257 ou le médecin de famille.
- Si un élève nécessite la présence d'un adulte lorsque confiné, un membre du personnel qui, au préalable se lavera les mains et portera un masque, demeurera près de l'élève.
- Si l'école n'est pas en mesure de rejoindre les parents ou gardiens de l'enfant qui présente des symptômes de la COVID-19, celui-ci demeurera isolé en quarantaine à l'école.
- Une fois que l'enfant quitte la salle d'isolement, celle-ci devra être désinfectée.

- Un enfant qui présente des symptômes liés à la COVID-19 pourra retourner à l'école seulement une fois qu'un représentant de la santé publique le juge approprié. Si ledit enfant a reçu un diagnostic positif du virus, la santé publique fournira les informations nécessaires à la famille et à l'école. Généralement, la santé publique fait les suivis de façon prompte; soit entre 24 h et 48 h dès que le rapport du laboratoire est envoyé.
- Si un membre du personnel ressent des symptômes similaires à la COVID-19, il devra s'isoler, informer son superviseur et quitter pour la maison. S'ensuivra une désinfection des surfaces qui sont généralement les plus utilisées par le membre du personnel.
- Les membres du personnel qui sont en congé de maladie ou qui sont en isolement personnel doivent suivre les directives administratives de la Division scolaire ainsi que la convention collective. Une note médicale n'est pas demandée pour les membres du personnel qui ont le virus de la COVID-19 ou des symptômes de la grippe (ou rhume), ainsi que ceux qui s'occupent d'un membre proche de la famille qui présente ces symptômes.

Nettoyage des mains

- Les élèves devront se nettoyer les mains avec un gel nettoyant à l'entrée dans l'autobus, à l'arrivée et au départ de l'école (avec supervision).
- Tous les individus présents dans l'école devront se nettoyer les mains :
 - o avant et après être allé à la toilette;
 - o avant et après avoir mangé;
 - o après un éternuement ou s'être mouché le nez;
 - o après s'être essuyé le nez;
 - o lorsque les mains sont sales;
 - o avant de préparer à manger;
 - o avant et après les pauses ou récréations;
 - o en entrant dans une pièce si l'individu se déplace dans la journée.

Écllosion ou retraçage de possibles contacts

- Avec la possibilité qu'une de nos écoles soit touchée par le virus, donc qu'il y ait un « cas confirmé » dans une de nos écoles, toute communication aux parents et gardiens sera prise en charge par la santé publique du Manitoba.
- Le retraçage des gens qui seraient susceptibles d'avoir été en contact avec le « cas confirmé » sera aussi effectué par la santé publique; ceci à l'aide des cohortes préétablies.
- La santé publique pourrait :
 - o contacter les élèves, les familles ou les membres du personnel qui auraient pu être de près en contact avec un cas confirmé (ou probable) et les informer s'ils doivent s'auto-isoler et s'auto-surveiller. Aussi, la santé publique pourrait déterminer le « quand » du retour à l'école;
 - o réquisitionner les documents, les horaires, etc., identifier les cohortes, les membres du personnel et les visiteurs qui auraient pu être en contact avec le cas confirmé;
 - o offrir d'administrer des tests aux contacts du cas confirmé;
 - o évaluer si une fermeture partielle ou complète de l'école doit se faire.
- La santé publique procurera aux écoles dont certains élèves seraient affectés, une lettre type à partager avec les parents, le personnel et les élèves.

Varia

Visiteurs et bénévoles

- Chaque direction devra s'assurer de contrôler le va-et-vient dans son édifice et de minimiser les entrées et sorties à ce qui est le strict nécessaire. À cet égard, il est préférable de favoriser les communications par voie téléphonique ou par vidéo.
- Lorsqu'un visiteur ou un bénévole se présente, celui-ci devra auparavant avoir pris rendez-vous, s'être autoévalué avec l'aide de l'outil du ministère de la Santé. Il ou elle devra aussi se nettoyer les mains et, si jamais cette personne doit rencontrer un membre du personnel, porter un masque. Les règles de distanciation seront aussi appliquées tout au long de leur visite. Advenant le refus d'obtempérer à ces règlements, ladite personne ne pourra entrer dans l'école.
- L'école doit garder un registre de tout visiteur.
- Il sera important, lorsqu'on parle de visiteurs, de prioriser les individus qui sont directement liés à la mise en œuvre des mesures de santé et de l'éducation : infirmières, stagiaires, volontaires des programmes de repas, etc.
- Pour l'instant, la santé publique ne permet pas l'usage communautaire des écoles, donc c'est avec regrets que nous devons mettre sur la glace les activités communautaires. Cette consigne ne s'applique pas aux garderies.

Prières et cours d'enseignement religieux

Dans certaines de nos écoles, des parents et gardiens se sont prévalus du droit reconnu par l'acte scolaire que leurs enfants puissent : soit suivre un cours de religion, soit de faire la prière. La DSFM reconnaît ce droit et tentera, avec toutes les contraintes reliées au défi de rassemblement et de distanciation, de maintenir ces exercices. Chaque école présentant un portrait différent, il reviendra aux directions locales de vérifier si la continuation de cette pratique est possible et de communiquer aux parents et gardiens de possibles ajustements.

Quoi faire en cas d'évolution ou régression de la pandémie?

Les décisions prises quant au retour en classe proviennent de la santé publique qui analyse les données de la situation COVID-19 au Manitoba. Ces analyses sont basées sur plusieurs facteurs relevant des tests effectués auprès de la population ainsi que plusieurs autres données. Les divisions scolaires doivent suivre ces recommandations.

Nous devons donc garder à l'esprit qu'en tout moment, nous pourrions passer à un scénario différent, ceci sans peu de préavis, toujours dépendamment de la situation sanitaire de la Province.

Dans le cas où la santé publique retire les restrictions de distanciation et de regroupement, les écoles de la DSFM reviendront à offrir un programme dit « régulier », donc en salle de classe sans aucune mesure de nettoyage ou d'isolement.

Dans le cas où la santé publique nous indique que les élèves devront être majoritairement à distance pour suivre leurs cours, la Division scolaire franco-manitobaine a déjà élaboré à cet égard.

Ce scénario est celui que nous avons connu de mars à juin, donc des élèves qui sont à la maison et qui reçoivent l'éducation à distance. Ce scénario, qui serait imposé par le médecin hygiéniste en chef, se veut un niveau où la majorité des élèves seraient à distance. Seuls les élèves à besoins particuliers et ceux qui n'ont aucun accès à l'école à distance seraient en présentiel.